

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023 DELIBERATION N°2023/104

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE « INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) SAS TERRA NOBILIS 2

Nbre de conseillers en exercice : 29

Nbre de présents : 20

Nbre de pouvoirs : 6

Nbre de votants : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT JUIN, A DIX NEUF HEURES, se sont réunis à la Mairie, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt juin deux mille vingt trois, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Eric JUBERT, Maire

ETAIENT PRESENTS

MM, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, GIRAUD, GOUSSARD, Adjoint

MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, FRICHOT, GOURGUECHON, HESLOUIN, DOUSSET, COCHELIN, DURAND, DUFER, PETIT, GOUIN, POISSON

ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Joël BILLARD qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Madame Evelyne DIETRICH qui donne pouvoir à Monsieur Guy MOUTET

Madame Christine CHERDEL qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

Monsieur Fabien GILLET qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Madame Stéphanie MARTIN qui donne pouvoir à Madame Dominique FRICHOT

ABSENT

Madame Agnès GUERIN

Monsieur Mathieu DE PIBRAC

Madame Katia RABAULT -

PARTICIPENT A LA REUNION

Madame Sophie TOUDY-CLEMENT, Directrice Générale des services

Monsieur Damien ZEPHIRIN, Responsable Pôle Education et Culture

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pierre HUBERT-DIGER est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Par courrier du 19 avril 2023, le Préfet d'Eure-et-Loir a saisi la Ville de Bonneval concernant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et permis de construire (PC) – projet de la société Terra Nobilis concernant la création d'une plateforme logistique de stockage de produits de la grande distribution et de matières combustibles située rue Gustave Eiffel – ZA le la Louveterie à Bonneval.

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 15 mai au mercredi 14 juin 2023.

Ce projet étant soumis à autorisation environnementale et conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, Madame le Préfet appelle dans ce courrier le Conseil municipal de la Ville de Bonneval à donner son avis sur cette demande d'autorisation au regard des incidences environnementales, et ce, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de ladite enquête publique.

Monsieur Eric JUBERT, met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EXPRIME** un avis favorable concernant ce dossier d'autorisation environnementale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à porter la présente délibération à la connaissance de la Commission d'enquête.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Eric JUBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou peut être saisi sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>